

Chantal Laliberté et Michel Bonnette reçoivent le titre d'urbaniste émérite

Montréal, le 30 novembre 2021 – L'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) a décerné le titre d'urbaniste émérite 2021 à madame Chantal Laliberté et à monsieur Michel Bonnette, en reconnaissance de leur apport au rayonnement de l'urbanisme et à la profession d'urbaniste.

Constituant la plus haute distinction de l'OUQ envers l'un de ses membres, ce titre est accordé en reconnaissance de l'intégrité, du souci de l'intérêt public et de l'adhésion aux valeurs de l'Ordre, de la qualité exceptionnelle des réalisations professionnelles, de la contribution au rayonnement de l'urbanisme et de la profession d'urbaniste, et enfin de l'engagement communautaire et de la mise à contribution de l'expertise à titre bénévole, de la personne qui le reçoit.



Photo de gauche. *De gauche à droite : Sylvain Gariépy, président de l'OUQ, Chantal Laliberté, urbaniste émérite, et Jean Paré, président du Comité reconnaissance de l'OUQ.*

Photo de droite. *De gauche à droite : Sylvain Gariépy, président de l'OUQ, Michel Bonnette, urbaniste émérite, et Jean Paré, président du Comité reconnaissance de l'OUQ.*

Chantal Laliberté

Chantal Laliberté est directrice de l'aménagement du territoire à la MRC des Moulins depuis 2001. Son parcours professionnel se distingue à travers une expérience diversifiée et variée tant au Québec que dans

le reste du Canada. Sa pratique professionnelle l'a notamment amenée à traiter d'une grande diversité d'enjeux tant des milieux ruraux qu'urbains et à concilier des intérêts multiniveaux, c'est-à-dire locaux, intermunicipaux, métropolitains et nationaux. Ses grandes capacités de communicatrice lui sont reconnues et lui permettent de vulgariser, de transmettre les idées, les concepts, les lois et règlements et tout son savoir en urbanisme avec une grande aisance et générosité.

Michel Bonnette

Michel Bonnette a consacré sa carrière à promouvoir au Québec, au Canada et à l'international la sauvegarde des ensembles urbains patrimoniaux, des villes et villages historiques en particulier et du patrimoine culturel en général, à sensibiliser la population, les professionnels et les décideurs publics à cette pratique et à développer les outils intellectuels et pratiques qui sont nécessaires à cette fin. Il a été un acteur essentiel du projet de la ville de Québec de restaurer son quartier historique et son patrimoine en général. La réalisation de ce projet qui se poursuit toujours dans le même esprit a été reconnue comme exemplaire et a valu à la ville de Québec de voir son quartier historique inscrit en 1985 sur la prestigieuse Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

À propos de l'Ordre des urbanistes du Québec

Créé en 1963, l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) est l'un des 46 ordres du système professionnel québécois régi par l'Office des professions du Québec. L'OUQ regroupe près de 1400 membres et a pour mandat d'assurer la protection du public, notamment en encadrant les activités professionnelles des urbanistes. L'OUQ défend l'intérêt public à travers la promotion d'un aménagement intégré et durable du territoire et la mise en valeur des compétences des urbanistes, dont il est le gardien.